



Fédération SUD Santé Sociaux

Mme Catherine VAUTRIN,

Ministre du travail, de la santé et des solidarités

Mr Frédéric VALLETOUX,

Ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention

14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Paris, le 11 mars 2024

Objet : Préavis de grève mensuel SUD Santé-Sociaux pour le 19 mars 2024.

Madame, Monsieur les Ministres,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national le 19 mars 2024 de 00 heure à 24 heures.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation travaillant dans la fonction publique, médicaux et non médicaux pour des établissements publics de santé, d'action sociale et/ou médicosociale

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- L'attribution de 85 points d'indice pour toutes et tous
- La revalorisation du point d'indice
- L'indexation de la valeur du point sur l'inflation
- La reconnaissance des qualifications à leur juste niveau
- La revalorisation des grilles et des carrières féminisées
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es.
- Déclinaison de ces revendications pour les contractuel-les
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteints par le COVID-19.
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- L'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés et l'ouverture de nouveaux lits à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiairisations et titularisations rapides.

Ce préavis permet à tous-tes les agent-es de la fonction publique de la santé, du social et du médico-social, d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Madame, Monsieur les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,
Ramon Vila, secrétaire général

